



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Élections
professionnelles
Fonction publique

COMMENT VOTER ?

Les modalités de vote diffèrent selon les administrations et les établissements

Selon le choix de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement, l'électeur est informé et reçoit le matériel de vote correspondant.



→ Vote électronique

Il peut être ouvert au plus tôt le 3 décembre et devra être clos le 10 décembre.



→ Vote à l'urne

10 décembre 2026

(si votre administration le propose)



→ Vote par correspondance

Au plus tard 10 jours avant le scrutin

Les électeurs reçoivent par courrier le matériel de vote et la propagande des élections.

Les bulletins de vote sont envoyés par courrier et doivent être réceptionnés avant l'heure de clôture du scrutin le 10 décembre 2026.

Renseignez-vous pour savoir quelles modalités de vote sont disponibles pour vous !
Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026.